

CHARTE

Réseau suisse de bibliothèques d'objets

INTRODUCTION

La présente charte a pour but de regrouper :

- les valeurs défendues par les membres ;
- les principes fondamentaux régissant le fonctionnement commun des différentes bibliothèques d'objets membres et des personnes qui les représentent.

Pour faciliter la lecture, la forme épicène des mots a été privilégiée, le masculin désignant les deux genres.

I – VALEURS DÉFENDUES

La faitière rêve d'une société écologique, respectueuse des ressources exploitées de la terre et d'une consommation plus modérée, et privilégiant l'échange social à la consommation individuelle. Pour ce faire, elle défend l'économie circulaire et soutient les bibliothèques d'objets membres selon les missions définies au sein des statuts.

Les valeurs suivantes dirigent ses actions :

- Écologie - respect et économie des ressources matérielles de la planète à travers le partage, la récupération et l'utilisation pleine des objets.
- Partage - élargir la pratique de la location et permettre les rencontres et les échanges entre les usagers.
- Accessibilité - permettre à tout un chacun, moyennant un coût faible, un accès à une large diversité de biens.
- Collectivité - réduire la propriété individuelle au profit de la propriété collective et ainsi consommer moins mais posséder plus.
- Solidarité - entraide entre les différents membres, privilégiant une approche adaptée en fonction des moyens de chacun.

II – FONCTIONNEMENT COMMUN

Séances

Les séances ont pour but l'organisation et le suivi des activités de la faîtière. Chaque membre du comité s'engage à y participer. En cas d'absence, la personne concernée s'informe de l'évolution des sujets par l'intermédiaire du PV de séance. Tous les membres prennent connaissance de l'ordre du jour et viennent préparés aux séances.

Distribution des tâches et prise de décision

Les différentes tâches à remplir sont définies à l'occasion des séances de comité. Elles sont attribuées à une ou plusieurs personnes en fonction de leur compétence et de leur disponibilité.

Le groupe de travail ainsi formé autour d'une tâche rend compte de l'avancée et le résultat de la tâche, dans les délais fixés ensemble en séance de comité.

Le groupe de travail a autorité sur le sujet traité. Les membres externes à ce groupe sont en mesure de poser des questions et d'apporter leur expérience, mais respectent le travail effectué et son aboutissement.

Engagement

Les membres font leur possible pour assister aux réunions du comité, afin d'assurer la bonne poursuite des activités de la faîtière.

Les membres s'engagent à remplir la tâche pour laquelle ils se sont désignés dans les délais définis communément. En cas de retard ou d'imprévu, le membre annonce sans délai son incapacité à effectuer sa mission au président, afin que ce dernier puisse au besoin réorganiser le travail en cours.

Relais

Les membres relaient aux séances de comité de l'actualité de la bibliothèque d'objets à laquelle ils sont rattachés et les sujets de préoccupation.

Chaque membre est curieux et à l'écoute d'événements ou de situations pouvant impacter les bibliothèques d'objets ou l'économie circulaire de manière plus générale et transmet ses informations aux autres membres.

Enregistrement des données

Les membres travaillent ou déposent systématiquement leurs documents – même les documents de travail – sur la plateforme commune de la faîtière, afin d'assurer la sauvegarde des données et leur accessibilité (notamment en cas de remplacement dans une tâche).

Fait à Lausanne, le 10 octobre 2025.

Signature de tous les membres :